

40 ans après la loi Veil où en est on?

L'IVG EN MAINE-ET-LOIRE, EN FRANCE ET DANS LE MONDE



Avec la participation de **Vanessa Belloeil** cheffe de service
du Centre de d'orthogénie "Flora Tristan"

Et des membres du **Planning Familial 49**

Bourse du Travail - 14 place Imbach - Angers
Vendredi 14 novembre 2014 - 20h30

degalaegales.blogspot.com - [facebook.com/egal.a.egales](https://www.facebook.com/egal.a.egales)



Alternative Libertaire 49, Collectif Émancipation, FSU 49,
Ligue des Droits de l'Homme 49, Nouveau Parti Anticapitaliste
49, Planning Familial 49, Parti Communiste Français 49,
Quazar (centre Lesbien, Gay, Bi, Trans d'Angers), Solidaires
49, Parti de Gauche 49, ENSEMBLE 49

Cette année nous fêtons les 40 ans de la loi Veil !

Petit rappel historique : en 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, fait voter la dépénalisation de l'avortement. En janvier 1975, la « loi Veil » est promulguée puis définitivement adoptée en 1979. L'anniversaire de cette loi est l'occasion pour nous de rappeler l'histoire de l'accès au droit à l'avortement et des luttes qui l'ont accompagné. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'actualité récente nous a prouvé que nous n'avions malheureusement jamais fini de lutter pour avoir pleinement accès à ce droit. L'année dernière, le gouvernement espagnol proposait une loi restreignant fortement l'accès à l'avortement. La mobilisation massive des féministes et de la société civile a réussi à faire reculer le gouvernement sur ce projet. Cet événement, comme d'autres, nous rappelle qu'il faut toujours demeurer vigilant-e-s quant à l'exercice de notre droit à choisir. L'âpreté des débats au moment du retrait de la mention « en situation de détresse » dans le texte de loi français concernant l'IVG illustre bien le fait que cette liberté reste encore discutable pour certain-e-s et que rien n'est jamais totalement acquis. **N'oublions pas non plus qu'en France, 130 établissements pratiquant des IVG ont fermé entre 2000 et 2011...**

Quelle est la situation de l'IVG aujourd'hui en Maine et Loire ? En France ? En France, chaque année, 200 à 220 000 femmes ont recours à une interruption volontaire de grossesse. Ce choix, certaines femmes ne l'ont pas. Si l'accès à une IVG en France peut encore parfois s'avérer difficile (délais dépassés, fermeture des centres IVG, etc), dans le monde, combien de femmes n'ont toujours pas accès à ce droit et subissent des avortements clandestins ou se trouvent obligées de poursuivre une grossesse non désirée ?

Des militantes du Planning familial présenteront un bref historique du droit à l'avortement et un survol de l'accès à l'IVG au-delà de nos frontières puis Vanessa Belloeil, cheffe de service du centre d'orthogénie Flora Tristan à Angers échangera avec la salle sur la situation actuelle en Maine et Loire, en France.

